

2009/1661 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 € AU CENTRE SOCIAL VAISE-PIERRETTE AUGIER POUR LE SPECTACLE « D'UNE RIVE A L'AUTRE », LE 8 DECEMBRE 2009, SUR LA PASSERELLE MASARYK DANS LE 9E ARRONDISSEMENT, DANS LE CADRE DE LA FETE DES LUMIERES 2009 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION (DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Centre social Vaise-Pierrette Augier sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon pour son projet de déambulation artistique « D'une rive à l'autre » entre les 9^e et 4^e arrondissements, dans le cadre de la Fête des Lumières.

Celui-ci a été créé le 19 octobre 1972 et a pour principal objet d'animer des activités pour tous, d'accompagner à la citoyenneté et de développer la vie culturelle du quartier.

Pour l'édition 2009 de la Fête des Lumières, le Centre social organise un projet de déambulation lumineuse et sonore longeant les quais aussi bien du côté 9^e que 4^e. Le défilé débutera à la Mairie du 9^e, continuera Grande Rue de Vaise, se poursuivra quais Jaÿr et Serin dans le 4^e arrondissement. Le public pourra traverser la passerelle Masaryk, celle-ci redevient un lieu de passage piéton entre les deux arrondissements. De chaque côté des animations seront proposées au public.

Le cortège, constitué d'une centaine de poissons lumineux portés par les enfants du centre social, de l'école des Entrepôts, sera accompagné d'une construction sonore proposée par l'équipe du Projet LDS, elle s'amplifiera au fur et à mesure de la progression au centre de la passerelle. Le concert sur le quai développera les thématiques sonores écoutées lors de la marche.

Sur les quais (Serin et Jaÿr) des artistes interviendront et animeront en « live » : jongleur, cracheur de feu, DJ mixeurs de Projet LDS, à partir d'anecdotes ou de l'univers sonore récoltés précédemment sur des ateliers au Centre social et culturel ou directement dans la rue.

La fin de soirée sera marquée par un feu d'artifice ; celui-ci sera visible depuis le centre de la passerelle Masaryk. Toute la manifestation se déroulera le 8 décembre 2009.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 4 180 €.

En raison de l'intérêt que présentent les activités du Centre social Vaise-Pierrette Augier, je propose de lui allouer une subvention de 4 000 €.

Il est donc nécessaire d'établir une convention afin de fixer les conditions d'attribution par la Ville de Lyon de cette subvention ainsi que les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 4^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de 4 000 € est allouée au Centre social Vaise-Pierrette Augier pour le spectacle « D'une rive à l'autre » le 8 décembre 2009, sur la passerelle Masaryk dans le 9^e arrondissement, dans le cadre de la Fête des Lumières 2009.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Centre social Vaise-Pierrette Augier, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2009, programme EVENCULT, opération FDL, ligne de crédit n° 44020, fonction 024 – nature 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD-BELKACEM